



Editorial

Les phénomènes climatiques sont de plus en plus fréquents avec des conséquences parfois dramatiques. La Flandre n'est pas épargnée et on se souvient notamment des inondations de juillet 2007, septembre 2001, juillet et décembre 1994...

Conscients des enjeux locaux concernant les inondations, les membres de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Yser ont décidé de réaliser une étude globale sur le bassin versant. Menée dans un processus de concertation, cette étude sera un outil d'aide à la décision pour l'aménagement de notre territoire.

*Jean SCHEPMAN
Président de la Commission
Locale de l'Eau*

Les inondations sur le bassin versant de l'Yser

Lors de l'enquête communale réalisée en 2007, **83% des communes du SAGE de l'Yser déclaraient avoir des problèmes d'inondations** (ruissellement et débordement de cours d'eau). Ainsi le risque inondation s'affiche comme la première préoccupation des communes du SAGE.



Prévenir et gérer les inondations

C'est l'un des principaux objectifs du SAGE de l'Yser. Face aux problèmes récurrents rencontrés par les communes, la Commission Locale de l'Eau, organe de concertation du SAGE, a souhaité réaliser une étude globale du bassin versant de l'Yser.

Une étude ? Dans quels buts ?

Un bassin versant est un système global où chaque goutte d'eau tombée en un point se concentre vers un exutoire commun.

Ainsi, il est primordial d'analyser et de comprendre les phénomènes de crues et de ruissellements des eaux dans cette vision globale en tenant compte de l'amont (générateur du ruissellement) et de l'aval (qui subit les inondations). A partir d'un diagnostic précis sur le terrain, l'étude décrira le risque « inondation » et proposera différents scénarios d'aménagements.

Au fil de l'Yser

Lancement de l'étude hydraulique globale du bassin versant de l'Yser

Le 27 janvier 2009, le Comité de Pilotage, en charge du suivi de l'étude, s'est réuni sous la Co-présidence de M. SCHEPMAN, Président de la Commission Locale de l'Eau, de M. DRIEUX, Président du SIABY, et de M. BAJEUX, Président de l'USAN, dans les locaux de l'USAN, maître d'ouvrage de l'étude.

Le bureau d'études SOGREA a présenté les différentes phases de l'étude, du diagnostic aux scénarios d'aménagements en passant par la modélisation mathématique des cours d'eau du bassin versant. Les données nombreuses déjà existantes seront intégrées à l'étude, notamment l'étude de la Peene Becque réalisée en 2002 et le Plan de Prévention des Risques d'Inondations de l'Yser (2007). Un travail de terrain conséquent a été demandé au bureau d'études afin de pouvoir confronter les résultats mathématiques à la réalité de terrain. Ainsi, des enquêtes vont être menées dans les semaines à venir.



Véritable outil d'aide à la décision, l'étude fournira ainsi les premiers éléments de réponse pour aménager le bassin versant de façon à résoudre les problèmes d'inondations.

Tout au long de l'étude, la concertation sera un élément incontournable. En effet, l'étude sera suivie par un Comité de Pilotage technique associant les partenaires Flamands. Par ailleurs, une collaboration entre élus, agriculteurs et riverains s'établira au sein de la Commission Thématique « Prévention des inondations - hydraulique » qui a déjà travaillé collectivement pour la phase préliminaire de l'étude (élaboration du cahier des charges).

En chiffre :

Durée de l'étude : 10 mois (hors topographie de terrain)

Coût de l'étude : 188 400€ cofinancés par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, le Conseil Général du Nord, l'USAN et le Conseil Régional Nord Pas-de-Calais

PPRI et SAGE : deux outils complémentaires

Le Plan de Prévention des Risques d'Inondations de l'Yser (PPRI) a été approuvé, il y a un peu plus d'un an, le 28 décembre 2007.

Issu de la loi Barnier du 2 février 1995, le PPRI est un outil à vocation informative et préventive. Il rassemble la connaissance du risque sur le territoire et délimite les zones les plus exposées à un aléa de référence (la crue centennale : 1 chance sur 100 de se produire dans l'année soit 2 chances sur 3 dans le siècle).

Pour chaque zonage de risque, le PPRI définit des prescriptions en matière d'occupation des sols. Le PPRI, élaboré par l'Etat, est un document opposable à tout mode d'occupation des sols et il est annexé au Plan Local d'Urbanisme.

Le SAGE, quant à lui, émanant de la gouvernance locale, doit être complémentaire au PPRI. Le SAGE prend en compte, non seulement les phénomènes de débordement de cours d'eau, mais aussi les phénomènes locaux de ruissellement.

Le SAGE établira, à partir de l'étude hydraulique, des préconisations préventives afin d'aménager le bassin versant dans les zones les plus vulnérables.